

**CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'AIEA
52^e SESSION ORDINAIRE
29 SEPTEMBRE – 4 OCTOBRE — 2008**

**RÉSUMÉ
DES TRAVAUX
DU
DERNIER JOUR**

SAMEDI 4 OCTOBRE 2008

Commission plénière

7^e séance Au titre du point 14 de l'ordre du jour « Sécurité nucléaire – mesures de protection contre le terrorisme nucléaire », la Commission n'est pas parvenue à un consensus sur le projet de résolution GC(52)/COM.5/L.6/Rev.1.

Au titre du point 15 de l'ordre du jour « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », la Commission n'est pas parvenue à un consensus sur le projet de résolution GC(52)/COM.5/L.10/Rev.2.

Le projet de résolution GC(52)/COM.5/L.12 intitulé « Renforcement de l'assistance technique aux pays les moins avancés en ce qui a trait aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire » a été examiné par la Commission et il a été convenu que la question serait étudiée par la Conférence générale à sa 53^e session ordinaire.

Au titre du point 18 de l'ordre du jour « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel » la Commission n'est pas parvenue à un consensus sur le projet de résolution GC(52)/COM.5/L.2/Rev.2.

Séance plénière

9^e séance **Point 19** — « Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée », la Conférence générale a adopté le projet de résolution figurant dans le document GC(52)/L.4.

Point 20 — « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », la Conférence générale a adopté le projet de résolution GC(52)/L.1/Mod.2. Un vote par appel nominal a été demandé pour l'ensemble du projet de résolution ; celui-ci a été approuvé par 82 voix contre zéro, avec 13 abstentions.

Point 21 — « Capacités nucléaires israéliennes », la Conférence générale a décidé de procéder à un vote conformément à l'article 59 du Règlement intérieur de la Conférence générale sur une motion demandant qu'aucune mesure ne soit prise à la présente session en ce qui concerne le projet de résolution GC(52)/L.2. Les résultats du vote ont été les suivants : 46 pour, 43 contre et 7 abstentions.

Point 24 – « Rapport sur les promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2009 » (document GC(52)/22/Rev.4). Au 3 octobre 2008, les promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2009 s'élevaient au total à 14 291 828 dollars, soit 16,81 % de l'objectif.

La Conférence générale a adopté les projets de résolutions et de décisions ci-après qui lui avaient été recommandés par la Commission plénière, à savoir :

Point 14 – « Sécurité nucléaire - mesures de protection contre le terrorisme nucléaire » – projet de résolution GC(52)/COM.5/L.6/Rev.1. Un vote par appel nominal a été demandé pour l'ensemble du projet de résolution ; celui-ci a été approuvé par 77 voix contre zéro, avec 10 abstentions.

Point 15 - « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence » - projet de résolution GC(52)/COM.5/L.10/Rev.2.

Point 16 – « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires » – projets de résolutions regroupés dans le document GC(52)/L.5, à savoir :

- A. « Applications nucléaires non énergétiques »,
- B. « Applications nucléaires énergétiques »,
- C. « Connaissances nucléaires ».

Point 18 – « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel » - projet de résolution GC(52)/COM.5/L.2/Rev.2, après mise aux voix du paragraphe 3 du dispositif, approuvé par 86 voix contre 2, et 2 abstentions. En outre, un vote par appel nominal a été demandé pour l'ensemble du projet de résolution ; celui-ci a été approuvé par 71 voix contre zéro, avec 19 abstentions.

Le Président a exprimé sa gratitude pour la coopération, l'assistance et le précieux soutien qu'il a reçus et qui ont contribué au succès des travaux de la Conférence générale.